

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08 juin 2020

Convocation : 03 juin 2020

L'an deux mil vingt, **le trois juin à dix-neuf heures**,

les membres du Conseil Municipal de la commune de BAZOCHES, dûment convoqués se sont réunis, en session ordinaire, salle de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marie PAUTRAT, Maire.

Etaient présents : MM les Conseillers municipaux : MM. : Jean-Marie PAUTRAT, Robert SAUTEREL, Anne-Marie LEPRINCE-GRANGER, Serge AUBRY, Florence CHAPUIS, Pierre COLAS, Bertrand DELAVault, Valérie GOUSSOT, Yaniq PINEL, Stéphane SAUTEREL, Brigitte SPECIEL.

Secrétaire de séance : Florence CHAPUIS

Le compte rendu de la séance précédente est adopté.

1) INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Le maire expose que les maires bénéficient à titre automatique, sans délibération, d'indemnités de fonction fixées selon le barème énoncé à l'article L 2123-23 du CGCT, soit 25.5 % de l'indice brut terminal de la fonction publique (communes de moins de 500 habitants).

Toutefois, le conseil municipal, peut, à la demande du maire et par délibération, fixer pour celui-ci une indemnité inférieure au barème.

Le maire demande au conseil municipal de ne lui attribuer qu'une indemnité partielle.

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer, à la demande du maire, les indemnités de fonctions versées au maire à un taux inférieur au taux maximal de 25.5 % étant entendu que des crédits nécessaires seront inscrits au budget municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité, avec effet immédiat, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire à 21 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Indemnités des adjoints au maire

Vu les arrêtés municipaux portant délégation de fonctions aux adjoints au maire.

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au maire, étant entendu que des crédits nécessaires seront prévus au budget communal.

Dans les communes de moins de 500 habitants, cette indemnité est fixée à un taux maximal de 9.9 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, et avec effet immédiat, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au maire à 8.40 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

2) DESIGNATION DE LA COMMISSION DES FINANCES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, procède à la désignation des membres de la Commission des Finances :

<i>Membres du Conseil Municipal</i>	
* Monsieur Jean-Marie PAUTRAT - Responsable	
* Monsieur Robert SAUTEREL	
* Monsieur Bertrand DELAVault	
* Madame Anne-Marie LEPRINCE-GRANGER	
* Monsieur Pierre COLAS	
* Monsieur Serge AUBRY	

3) DESIGNATION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants, il est procédé à leur élection. Sont élus :

<i>Délégués titulaires</i>	<i>Délégués suppléants</i>
M. Robert SAUTEREL	M. Stéphane SAUTEREL
M. Yaniq PINEL	Mme Brigitte SPECIEL
M. Pierre COLAS	Mme Valérie GOUSSOT

4) DESIGNATION DE LA COMMISSION DE L'EAU

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, procède à la désignation des membres de la Commission de l'Eau :

<i>Membres du Conseil Municipal</i>
* Monsieur Robert SAUTEREL –Responsable - Conseiller délégué
* Monsieur Pierre COLAS
* Monsieur Bertrand DELAVault
* Monsieur Stéphane SAUTEREL

<i>Membres Hors Conseil Municipal</i>
* Monsieur Hervé CARREAU

5) DESIGNATION DE LA COMMISSION DU CIMETIERE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, procède à la désignation des membres de la Commission du Cimetière :

<i>Membres du Conseil Municipal</i>
* Madame Anne-Marie LEPRINCE-GRANGER - Responsable
* Madame Brigitte SPECIEL
* Monsieur Robert SAUTEREL
* Monsieur Pierre COLAS

6) DESIGNATION DE LA COMMISSION TRAVAUX VOIRIE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, procède à la désignation de la Commission travaux - voirie.

<i>Membres du Conseil Municipal</i>
* Monsieur Pierre COLAS- Responsable
* Monsieur Robert SAUTEREL
* Madame Anne-Marie LEPRINCE-GRANGER
* Monsieur Stéphane SAUTEREL
* Monsieur Yaniq PINEL
* Madame Valérie GOUSSOT
* Monsieur Bertrand DELAVault

<i>Membres Hors Conseil Municipal</i>
* Madame Sabine LEON-DUFOUR
* Monsieur Philippe PERRIER

7) DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MORVAN SOMMETS ET GRANDS LACS.

Le Maire fait part à l'assemblée qu'aux termes des articles L 5214-5 à L 5214-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, toute communauté de communes est administrée par un conseil composé de délégués élus par les conseils municipaux des communes adhérentes.

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, procède à la désignation de deux délégués pour représenter la commune auprès de la Communauté de Communes Morvan Sommets et Grands Lacs.

<i>Délégués</i>
* Monsieur Jean-Marie PAUTRAT : titulaire
* Monsieur Pierre COLAS : suppléant

8) DESIGNATION DES DELEGUES DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL, D'ENERGIE, D'EQUIPEMENT ET D'ENVIRONNEMENT DE LA NIEVRE (SIEEN)

Le Maire fait part à l'assemblée qu'aux termes des articles L 5212-6 à L 5212-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, tout syndicat intercommunal est administré par un comité dont les membres sont élus par les conseils municipaux des communes adhérentes.

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, procède à la désignation de deux délégués du Syndicat Intercommunal d'Energie, d'Equipelement et d'Environnement de la Nièvre.

Sont élus à l'unanimité :

<i>Délégués Commission locale Tannay</i>
* Madame Anne-Marie LEPRINCE-GRANGER
* Monsieur Bertrand DELAVault

<i>Délégué Eclairage public</i>
* Madame Anne-Marie LEPRINCE-GRANGER

<i>Délégué Nouvelles technologies informatiques</i>
* Monsieur Bertrand DELAVault

9) DESIGNATION DES DELEGUES DE L'ASSOCIATION AU SOUTIEN A DOMICILE DU CANTON DE LORMES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et conformément aux statuts procède à la désignation de deux délégués de l'Association au Soutien à Domicile du Canton de Lormes :

<i>Déléguées</i>
* Madame Valérie GOUSSOT - Titulaire
* Madame Anne-Marie LEPRINCE-GRANGER - Suppléante

10) DESIGNATION DES DELEGUES DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DU MORVAN

Le Maire fait part à l'assemblée qu'aux termes des articles L 5212-6 à L 5212-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, tout syndicat intercommunal est administré par un comité dont les membres sont élus par les conseils municipaux des communes adhérentes.

<i>Titulaire</i>
* Monsieur Serge AUBRY

11) DESIGNATION DES DELEGUES DU GROUPEMENT TOURISTIQUE DES VAUX D'YONNE (GTVY) ET DU FLEURISSEMENT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et conformément aux statuts procède à la désignation de deux délégués du Groupement Touristique des Vaux d'Yonne et du fleurissement.
Sont élus à l'unanimité :

<i>Membres du Conseil Municipal</i>
* Madame Valérie GOUSSOT
* Monsieur Pierre COLAS
* Madame Brigitte SPECIEL
<i>Membres Hors Conseil Municipal</i>
* Madame Lucette SAUTEREL- Responsable
* Monsieur Thierry MERESSE

12) DESIGNATION DE LA COMMISSION INFORMATIQUE, COMMUNICATION ET TOURISME

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, procède à la désignation des membres de la Commission du Développement et de l'Informatique. :

<i>Membres du Conseil Municipal</i>
* Madame Anne-Marie LEPRINCE-GRANGER- Responsable tourisme
* Monsieur Jean-Marie PAUTRAT- Responsable communication/informatique
* Madame Florence CHAPUIS
* Madame Valérie GOUSSOT
* Monsieur Pierre COLAS
<i>Membres Hors Conseil Municipal</i>
* Madame Patricia SPANIOL – commission informatique
* Monsieur Michel PETETIN
* Monsieur Jean-François SERON
* Madame Sabine LEON-DUFOUR
* Madame Madeleine AY – commission tourisme
* Monsieur Eric LEFEBVRE

13) DESIGNATION DE LA COMMISSION DE L'ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, procède à la désignation des membres de la Commission de l'Association des Communes Forestières :

<i>Membres du Conseil Municipal</i>
* Monsieur Yaniq PINEL - Titulaire
* Monsieur Pierre COLAS - Suppléant

14) DESIGNATION CORRESPONDANT DEFENSE

Le conseil, après en avoir délibéré, procède à la désignation d'un délégué « correspondant défense ».

<i>Titulaire</i>
* Monsieur Serge AUBRY

15) DESIGNATION GARANTS AFFOUAGES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, procède à la désignation des garants des affouages

<i>Membres du Conseil Municipal</i>
* Monsieur Jean-Marie PAUTRAT * Monsieur Bertrand DELAVAUT * Monsieur Stéphane SAUTEREL
<i>Membres Hors Conseil Municipal</i>
* Monsieur Christian COLOMBA * Monsieur David HAUDRECHY

16) DESIGNATION REFERENTS GENDARMERIE

Le Maire fait part à l'assemblée de la demande de Monsieur le Procureur de la République d'élire 3 référents auprès de la Gendarmerie afin qu'un élu puisse déposer plainte au nom de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, procède à la désignation des trois référents pour représenter la commune auprès de la Gendarmerie.

- | |
|--|
| * Monsieur Jean-Marie PAUTRAT, Maire
* Monsieur Pierre COLAS, 1 ^{er} Adjoint
* Madame Anne-Marie LEPRINCE-GRANGER, 2 ^{ème} Adjoint |
|--|

17) RENOUELEMENT DU BAIL DE CHASSE

Le Maire informe le Conseil Municipal que le bail de chasse arrive à échéance du 30 juin 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la reconduction du bail de chasse à la Société de chasse de Bazoches pour une durée de 9 ans, ainsi que la convention relative à la cabane de chasse.

18) QUESTIONS DIVERSES :

- Remplacement de l'agent communal, dont le retour est prévu le 1^{er} décembre : des membres du conseil municipal proposent de nettoyer certaines parties. Il est proposé un appel à la population pour le nettoyage des espaces verts. Si besoin, il sera fait appel à une entreprise.
- Une demande sera faite à la communauté de communes pour le ramassage des papiers et verre chez M. Auvray et M. Hess (c'est l'agent communal qui le faisait auparavant).

L'ordre du jour étant épuisé,
La séance est levée à 21 h 00.

COMMUNE DE BAZOCHES

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 1^{er} juillet 2020

Convocation : 22 juin 2020

L'an deux mil vingt, **le premier juillet à dix-neuf heures**,

les membres du Conseil Municipal de la commune de BAZOCHES, dûment convoqués se sont réunis, en session ordinaire, salle de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marie PAUTRAT, Maire.

Etaient présents : MM les Conseillers municipaux : MM. : Jean-Marie PAUTRAT, Robert SAUTEREL, Serge AUBRY, Florence CHAPUIS, Pierre COLAS, Valérie GOUSSOT, Stéphane SAUTEREL, Brigitte SPECIEL.

Excusés : Anne-Marie LEPRINCE-GRANGER (ayant donné pouvoir à Florence CHAPUIS), Yaniq PINEL (ayant donné pouvoir à Brigitte SPECIEL), Bertrand DELAVault (ayant donné pouvoir à Pierre COLAS).

Secrétaire de séance : Florence CHAPUIS

Le compte rendu de la séance précédente est adopté.

1) **VOTE DES QUATRES TAXES**

Le Conseil municipal maintient les taux des taxes locales comme l'an dernier, soit :

➤	Taxe Foncière (non bâti)	: 10,15 %
➤	Taxe Foncière (bâti)	: 20,44 %
➤	CFE	: 13,75 %

2) **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 DE LA COMMUNE**

Après sa présentation détaillée, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le Budget Primitif 2020 de la commune qui s'établit ainsi :

Section de Fonctionnement :

Recettes : 190 364.94 €

Dépenses : 190 364.94 €

Section d'Investissement

Recettes : 62 924.70 €

Dépenses : 62 924.70 €

3) **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 DU SERVICE DES EAUX**

Après sa présentation détaillée, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le Budget Primitif 2020 du Service des Eaux qui s'établit ainsi :

Section d'Exploitation :

Recettes : 40 625.67 €

Dépenses : 40 625.67 €

Section d'Investissement :

Recettes : 143 112.72 €

Dépenses : 143 112.72 €

4) **REDEVANCE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ORANGE**

Le montant de la redevance pour l'occupation du domaine public pour l'année 2020 due par Orange est de 900 €.

5) **REDEVANCE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ELECTRICITE**

Le montant de la redevance pour l'occupation du domaine public pour l'année 2020 due par Enedis est de 212 €.

6) **COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS**

Le maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire.

Le conseil municipal dresse une liste de 24 noms. Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

La nomination des commissaires sera réalisée par le directeur des services fiscaux parmi les 24 personnes proposées.

7) ADHESION AU POLE SANTE SECURITE AU TRAVAIL DU CENTRE DE GESTION DE LA NIEVRE

Le maire expose que chaque collectivité doit disposer d'un service de médecine professionnelle et préventive et que le centre de gestion de la Nièvre a mis en place un pôle santé sécurité au travail regroupant un service de médecine préventive.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'adhérer au pôle santé sécurité du centre de gestion de la Nièvre.

8) NATURE DES DEPENSES RELEVANT DU COMPTE 623 « FETES ET CEREMONIES »

Le maire informe que les collectivités doivent préciser les principales caractéristiques des dépenses à imputer au compte 623 « fêtes et cérémonies ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'autoriser le maire à utiliser les crédits votés au titre des fêtes et cérémonies pour les dépenses liées à l'organisation des fêtes locales ou nationales, pour les dépenses relatives aux cadeaux et fleurs au bénéfice des personnes ayant œuvré pour le bien de la collectivité, pour les dépenses relatives à l'organisation de Noël et les dépenses liées aux frais de restaurant (réunions communales et intercommunales).

MAISON COMMUNALE

Dans le précédent compte-rendu, il a été omis : la régie de la maison communale.

Mme Florence CHAPUIS a été nommée régisseuse de la maison communale.

QUESTIONS DIVERSES

- L'ESAT de Lormes a été choisi pour entretenir certains endroits de la commune, notamment le cimetière.
- Une demande d'acquisition d'une partie de terrain communal au Bourg-Bassot a été faite, le conseil municipal se déplacera sur place.
- Le maire donne des explications sur la demande d'un administré d'acheter un chemin communal à cheval sur la commune de Bazoches et sur la commune de Pouques-Lormes. Il est décidé de prendre contact avec la municipalité de Pouques-Lormes pour définir des bases de négociation communes. Avec ces éléments le sujet sera traité au prochain conseil municipal.
- Un apéritif aura lieu le 14 juillet avec une animation musicale.
- Les relevés des compteurs d'eau seront effectués par les conseillers municipaux à partir du 20 juillet.

L'ordre du jour étant épuisé,
La séance est levée à 21 h 30.

COMMUNE DE BAZOCHES

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 07 octobre 2020

Convocation : 1^{er} octobre 2020

L'an deux mil vingt, le sept octobre à dix-neuf heures,

les membres du Conseil Municipal de la commune de BAZOCHES, dûment convoqués se sont réunis, en session ordinaire, salle de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marie PAUTRAT, Maire.

Etaient présents : MM les Conseillers municipaux : MM. : Jean-Marie PAUTRAT, Robert SAUTEREL, Serge AUBRY, Florence CHAPUIS, Pierre COLAS, Anne-Marie LEPRINCE-GRANGER, Brigitte SPECIEL, Bertrand DELAVAUT

Excusés : Yaniq PINEL, Valérie GOUSSOT ;

Absent : Stéphane SAUTEREL.

Secrétaire de séance : Serge AUBRY

Le compte rendu de la séance précédente est adopté.

1) **DEMANDE D'ACQUISITION D'UN TERRAIN AU BOURG-BASSOT**

La cession d'une partie de la parcelle A n° 194 devant la « Maison de la Flore » a été refusée car empêchant l'accès de véhicules sur le terrain de la commune « La Chaume ». Néanmoins, pour permettre l'accès à la voie publique, la commune autorise le passage sur la partie délimitée de la ladite parcelle.

2) **DELIBERATION MODIFICATIVE – SERVICE EAU**

Dépenses imprévues de 1933.00 € HT concernant la redevance pollution que l'on reverse à l'agence de l'eau qui cette année a facturé celle de 2018 et celle de 2019. Accord à l'unanimité du conseil.

3) **ATTRIBUTION DE LA DOTATION CANTONALE D'EQUIPEMENT**

La dotation cantonale d'équipement d'un montant de 3 095 € sera attribuée au budget du service d'eau pour les travaux sur la station de pompage.

4) **MODIFICATION DU TABLEAU DECLASSEMENT UNIQUE DES VOIES COMMUNALES**

Lors de la dernière mise à jour du tableau de classement des voies communales, il a été omis une voie communale située au hameau de Vassy, il s'agit du chemin rural du Moulin de Main d'une longueur de 250 mètres environ. Le conseil, à l'unanimité, se prononce pour le classement de ce chemin dans la voirie communale.

5) **MISE EN PLACE DU REGIME INDEMNITAIRE**

Le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et l'engagement professionnel doit être mis en place pour les fonctionnaires territoriaux. Accord à l'unanimité du conseil.

6) **DESIGNATION D'UN DELEGUE A L'AGENCE DEPARTEMENTALE NIEVRE INGENIERIE**

Jean-Marie PAUTRAT est désigné délégué à l'agence départementale Nièvre Ingénierie.

7) **DEMANDE DE SUBVENTION DU COLLEGE DE LORMES**

Le collège de Lormes a sollicité une aide financière pour le voyage en Angleterre qui a eu lieu en février 2020. Deux enfants de Bazoches sont concernés. Le conseil municipal, à l'unanimité décide d'attribuer une subvention de 200 €.

8) **DEMANDE PRIME COVID**

Le conseil municipal refuse (3 voix pour / 5 voix contre) la demande faite par un agent du versement d'une prime Covid.

9) **REFUS DU TRANSFERT DE LA COMPETENCE PLU (plan local d'urbanisme) A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Le conseil municipal, à l'unanimité, s'oppose au transfert de la compétence PLU à la communauté de communes.

QUESTIONS DIVERSES

- Repas des Aînés : En raison de la situation sanitaire, un cadeau sera offert à chaque Aîné en remplacement du repas.
- Des devis ont été demandés pour la réfection des toitures de la maison communale.
- Les travaux des couvertures des sacristies sont en cours.
- Un courrier sera fait à la communauté de communes pour le refus du transfert des pouvoirs de police du maire au président de la communauté de communes.

L'ordre du jour étant épuisé,
La séance est levée à 21 h 30.

COMMUNE DE BAZOCHES

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09 décembre 2020

Convocation : 03/12/2020

L'an deux mil vingt, le neuf décembre à dix-huit heures trente,

les membres du Conseil Municipal de la commune de BAZOCHES, dûment convoqués se sont réunis, en session ordinaire, salle de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marie PAUTRAT, Maire.

Etaient présents : MM les Conseillers municipaux : MM. : Jean-Marie PAUTRAT, Robert SAUTEREL, Serge AUBRY, Florence CHAPUIS, Pierre COLAS, Anne-Marie LEPRINCE-GRANGER, Brigitte SPECIEL, Bertrand DELAVAUULT, Stéphane SAUTEREL.

Excusés : Yaniq PINEL (donne pouvoir à Brigitte SPECIEL), Valérie GOUSSOT ;

Secrétaire de séance : Florence CHAPUIS

Le compte rendu de la séance précédente est adopté.

1) **MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'engager une procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) afin de rendre réalisables les aménagements des zones AU et d'agrandir des zones Nh pour débloquer certains dossiers. Et donne autorisation au maire de signer tout contrat afférent à cette modification.

2) **DEFINITION DU PRIX DE L'EAU**

Après étude du budget de l'eau et afin d'équilibrer la partie fonctionnement de ce budget, le conseil, à l'unanimité, décide d'augmenter le prix de l'eau :

Le prix du m³ passe de 1.15 € à 1.25 €, le prix de l'abonnement annuel passe de 65 € à 75 €.

Le montant de la redevance reste inchangé à 0.22 €/m³.

3) **TRAVAUX DE LA TOITURE DE LA MAISON COMMUNALE**

Des travaux de toiture sont nécessaires à la maison communale. Le montant estimatif de ces travaux est de 77 969 € HT. Le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite une aide de l'état (DETR) à hauteur de 40% (soit 31 188 €).

4) **TRAVAUX REMONTÉE STATION – CHATEAU D'EAU**

Le conseil, à l'unanimité, donne son accord pour des travaux concernant le renouvellement de conduite de refoulement d'Armanche à Montois. Le montant estimatif des travaux est de 84 000 €.

Des aides seront sollicitées auprès de l'état, du département et de l'agence de l'eau.

5) **TRAVAUX STATION DE POMPAGE**

Le conseil, à l'unanimité, décide l'installation de canalisations à la station de pompage d'Armanche. Le coût de ces travaux est de 12 675 € HT. La dotation cantonale d'équipement d'un montant de 3 095 € est affectée à ces travaux. Une aide de l'état (DETR) d'un montant de 5 070 € est sollicitée.

6) **CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT ROUTE DEPARTEMENTALE 958**

Le conseil, à l'unanimité, autorise le maire à signer une convention de travaux et d'entretien de la voirie départementale – D 958, et de ses dépendances en traversée d'agglomération, avec le Conseil départemental 58.

7) **CONVENTION DE SERVITUDE : PASSAGE DE CANALISATION CHAMPIGNOLLES LE HAUT**

Le conseil, à l'unanimité, autorise le maire à signer une convention de servitude de passage de canalisation afin de permettre à M. et Mme Laroche de créer une installation d'assainissement sur leur propriété qui impose le passage de canalisation sur la partie de chemin rural appartenant à la commune.

8) **GROUPAMA : ASSURANCE AUTO-MISSION DES ELUS ET AGENTS**

Le conseil municipal reporte sa décision et demande à Groupama un complément d'information sur la mise en application de ce contrat.

9) **DEMANDE D'UN ABRIBUS A CHAMPIGNOLLES LE BAS**

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne un accord de principe à la mise en place d'un abribus à Champignolles le Bas. Des renseignements seront demandés à la Région (responsable du transport) pour la mise en œuvre.

10) **FRAIS DE SCOLARITE ENFANTS BLAIN**

Suite à la demande M. et Mme Blain, le conseil municipal accepte (par 5 voix pour, 4 voix contre et 1 abstention) la prise en charge de 200 € par enfant pour les frais scolaires à l'école Sainte Chantal d'Avallon.

11) **RESTITUTION CAUTION T3 – PLACE DE LA MAIRIE**

Suite au départ de Mme Flora Koné et de M. Alexandre Burnier du logement communal, et suite à l'état des lieux de l'appartement, le conseil décide, à l'unanimité, de leur restituer la caution d'un montant de 320 €.

12) DEMANDE D'ACQUISITION D'UN TERRAIN PAR M. ALAIN GOUSSOT

Une demande d'achat de la parcelle ZB 246 a été faite par M. Alain Goussot. Cette parcelle jouxte sa propriété. Ce terrain se trouve en zone N du PLU. La zone N est une zone naturelle à protéger en raison de l'intérêt paysager, environnemental qui la caractérise.

Après en avoir délibéré, le conseil refuse, par 5 voix contre, 2 voix pour et 3 abstentions, de vendre ce terrain.

13) LOCATION APPARTEMENT T3

Le conseil, à l'unanimité, confie au maire la délégation de décider de la conclusion de la location du logement communal T3 et de signer tout document y afférent.

14) REMPLACEMENT DE L'ADJOINT TECHNIQUE

L'adjoint technique étant absent, le conseil, à l'unanimité, autorise le maire à recruter un agent contractuel pour le remplacer.

QUESTIONS DIVERSES

➤ Il est envisagé le faire les enduits de l'église. L'architecte des bâtiments sera contacté.

➤ Le bulletin municipal est en cours, il sera distribué entre Noël et le Jour de l'An.

➤ Une demande de panneaux directionnels « Relais de Vauban » sera faite auprès de la communauté de communes.

➤ Travaux de voirie : la « route du bois » n'a pas été éligible à une subvention européenne. Les travaux de voirie prévus : Rue de la Chaume et Chemin de la Bergerie à Champignolles le Haut, la partie de la rue du Puits comprise entre le puits et la rue de la Copperie, la partie du Chemine de Neuffontaines bordant la propriété de M.Hess.

L'ordre du jour étant épuisé,
La séance est levée à 21 h 00.